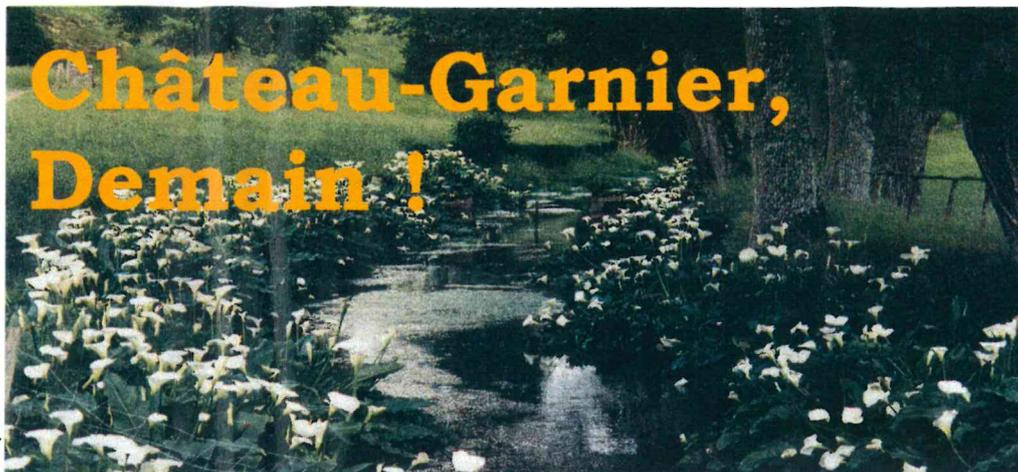


Château-Garnier, Demain !



Numéro 5

Juin 2003

*Un petit coin paisible
à Château-Garnier.*

Le mot du Maire

Avec l'été arrive le 5^{ème} numéro de « Château-Garnier, Demain ! ».

Pour votre plaisir le comité de rédaction a décidé de mettre plus de photos et de l'éditer entièrement en couleur. J'en profite pour féliciter la commission information et tous les auteurs d'articles pour leur dévouement et la qualité de leur travail.

Comme vous pourrez le lire dans ce bulletin, le 1^{er} semestre a été marqué par la mise en œuvre des différents travaux programmés pour 2003, notamment les travaux de la chaufferie collective qui sont bien avancés, mais aussi, ceux concernant les bâtiments communaux (changement des fenêtres etc....).

Ces travaux ne sont pas sans créer quelques désagréments aux riverains et je

les remercie vivement pour leur compréhension.

Grâce à vous tous, Château Garnier bouge et c'est bien !

Les associations font également preuve de beaucoup de dynamisme et vous donnent rendez-vous pour de nombreuses manifestations de qualité au cours du deuxième semestre, notamment pour la foire de la St Maurice.

Cette 8^{ème} édition de la foire sera couplée avec l'inauguration officielle de la chaufferie et sa journée portes ouvertes. Aussi, encore plus que d'habitude, nous comptons sur la mobilisation de vous tous pour que cette manifestation soit un franc succès.

L'école, quant à elle, voit ses effectifs en nette hausse pour la prochaine rentrée, preuve de la vitalité de no-

tre commune. Nous regrettons le départ de sa directrice, Mlle Sophie BELLIOT qui, pour des raisons personnelles, a demandé sa mutation. En moins d'un an, elle a su se faire apprécier de nous tous et nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle affectation.

Il y a encore beaucoup de travail à effectuer, notamment en ce qui concerne les difficultés que rencontrent nos commerces de proximité et la rareté des logements et des terrains à construire.

Le Conseil Municipal conscient des enjeux va s'appliquer à essayer de trouver des solutions dans les mois qui viennent

En attendant, je vous souhaite à tous un excellent été.

Dans ce numéro :

L'état civil Les fêtes et animations Les assistantes maternelles	2
Les vœux L'élection de Miss Pays Gençéen	3
La chaudière collective L'appel d'offres	4
Le budget	4-7
Les horaires de la Poste	7
Les travaux	8-9
Compte-rendu des conseils	10
La communauté de communes	11-12
La page sociale	13
La vie des associations	14-19
Notre histoire	20-23

Le Carnaval à l'école



Etat-Civil

DECES :

- DELHOUME Raymond : 30/01 (*)
- BOUYER Jean-Julien : 06/02
- SEINE Armand Raymond: 17/02
- GUILLARD née PRUGNAUD
Elise : 22/03 (*)
- GUINAULT née GILLARD M. Ma-
deleine : 24/04
- MARCHAND née MAZY Ger-
maine : 30/04 (*)
- SANSQUIER René : 28/05 (*)
- COLIN Marcel : 31/05
- MOINEAUD René : 1/06

NAISSANCES :

- VIGNAUD Mathéo : 5/01
- BAILLARGEAT Soline : 16/01
- THIBAUT Stacy : 14/03
- DELFOSSE Amandine : 08/03
- THOMAS Flavie : 18/05



MARIAGES :

Le 7/06 :

**CAILLAUD Severine et
FUMERON Xavier**

PUBLICATION DE MARIAGE :

Le 5/07 :

**MESRINE Laetitia et
GAILLED RAT Christophe**



(*) : Maison de retraite

Les Fêtes et animations

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<u>Lundi 14</u>	<u>Vendredi 15 au dimanche 17</u>		<u>Dimanche 5</u>	<u>Dimanche 16</u>	<u>Samedi 6</u>
Pétanque Plan d'eau	Fête de la Bière +		Loto de la Cantine	Loto des Aînés Ruraux	A.G Comité des Fêtes +
Soirée + Feu d'ar- tifice	Pétanque du Foyer des Jeu- nes		<u>Dimanche 19</u>		Choucroute Foot
			Loto de la Clique		<u>Samedi 13</u>
<u>Samedi 26</u>		<u>Dimanche 28</u>	<u>Samedi 25</u>	<u>Dimanche 30</u>	Arbre de Noël
Voyage au Puy du Fou		Foire de la St Maurice	Soirée Cyclos	Concours belote Cantine	<u>Dimanche 14</u>
Comité des Fê- tes+Aînés ruraux					Poule au gibier ACCA

Les assistantes maternelles

Trois assistantes maternelles agréées sont à votre disposition à CHÂTEAU-GARNIER pour garder vos enfants :

- Mme BLANC au Bas-Bourg Tél : 05 49 87 53 09
- Mme CAILLET Les Violettes Tél : 05 49 87 66 74
- Mme GOURDEAU Lallier Tél : 05 49 87 65 73 .

Merci de leur faire confiance!

Les vœux du Conseil et les illuminations

Le 4 janvier, la municipalité a eu le plaisir de recevoir la population et particulièrement les nouvelles familles résidant sur notre commune, auxquelles nous avons souhaité la bienvenue. Ce moment fut l'opportunité de développer la présentation de nos projets en cours pour cette année 2003. Ce fut un moment convivial apprécié de tous.

En final, certaines familles se sont vu remettre symboliquement un petit présent en récompense à notre challenge des illuminations.

Merci de cette bonne participation : environ 70 familles ont répondu à l'idée de décorer leur habitation

pour ces fêtes de fin d'année, ce qui a donné un petit côté féérique à notre bourg, et nous a apporté aussi quelques visiteurs des communes avoisinantes.

Les maisons illuminées retenues étaient celles de :

- M Mme VIGNAUD René
- M Mme CHASSAGNE J. Claude
- M Mme MOREAU Roland
- La Maison de Retraite

Les maisons en décoration jour retenues étaient celles de :

- CHRISTELLE COIFFURE
- M Mme LELONG Gilles
- M Mme CHEVAIS Gérard
- Melle MOINEAU Sylvie et M LEONARDI.Frank

Ces familles sélectionnées pourront composer le nouveau jury pour le challenge 2003.



Aperçu de la nombreuse assistance



M. LEPERCQ, notre député.

L'élection de Miss Pays Gencéen

Le 5 avril à la salle des fêtes de Gençay, environ 500 personnes se sont réunies pour élire la « Miss Pays Gencéen » et ses dauphines.

Wendy VERCAUTRIN représentant Saint Maurice La Clouère a été élue Miss avec comme dauphines **Adeline JARRY** et **Delphine ROUET**.

Bravo à Château-Garnier, deux de nos jeunes filles ont été sélectionnées :



- **Delphine ROUET**, 2^{ème} Dauphine représentant Château-Garnier

- **Adeline JARRY**, 1^{ère} dauphine représentant Brion.

Leur sourire, leur joie de vivre, leur élégance ont su mettre en valeur notre petite commune de Château-Garnier.

Encore une fois, merci Mesdemoiselles pour votre gentillesse, votre dévouement. Grâce à vous, nous avons passé une agréable soirée.

La chaufferie collective

Les travaux de la chaufferie collective sont commencés depuis le début du mois d'avril. Les travaux de gros œuvre, la majeure partie des tranchées ainsi que les sous stations et les installations internes de l'ensemble des bâtiments communaux sont maintenant terminées.

A la parution de ce bulletin, il reste les tranchées dans la cour de l'école, le montage des chaudières (bois et fuel) et du groupe électrogène, ainsi qu'une partie des installations internes de la maison de retraite.

Sans contretemps majeur, la chaufferie collective devrait être opérationnelle courant septembre.

Son inauguration aura lieu lors de la Foire de la Saint-Maurice le 28 septembre.

Les entreprises, détentrices du marché suite à l'appel d'offre, dont vous trouverez les noms dans le tableau ci-dessous, font preuve de sérieux et de professionnalisme. Le maximum a été fait, malgré quelques contretemps propres à tout travaux de cette envergure, pour limiter les désagréments subis par les riverains.

Le montant total des travaux s'élève à 620384 € H.T.

Le résultat de L'appel d'offres

N° LOT	TRAVAUX	ENTREPRISE	ADRESSE
1	GROS OEUVRE	SARL Hebras	86350 Château-Garnier
2	CARRELAGE	Groupe Vinet	86000 Poitiers
3	CHARPENTE	CICL	86130 Jaunay-Clan
4	PLACO	S.A Pommaret	86350 Usson du Poitou
5	COUVERTURE-ZINGUERIE	Entreprise Chevais	86350 Château-Garnier
6	SERRURERIE	Simon Noble	16 CONFOLENS
7	PEINTURE	SARL Jarassier	86160 Sommières
8	CHAUDIERE-EQUIPEMENT CHAUFFERIE	Entreprise SOPAC	79200 Parthenay
9	TRANCHEES RESEAU EXTERIEUR	Entreprise SPIE	86440 Migné Auxances
10	INSTALLATION INTERIEURE	Entreprise Axima	86380 Saint-Benoit

AUTRES INTERVENANTS :

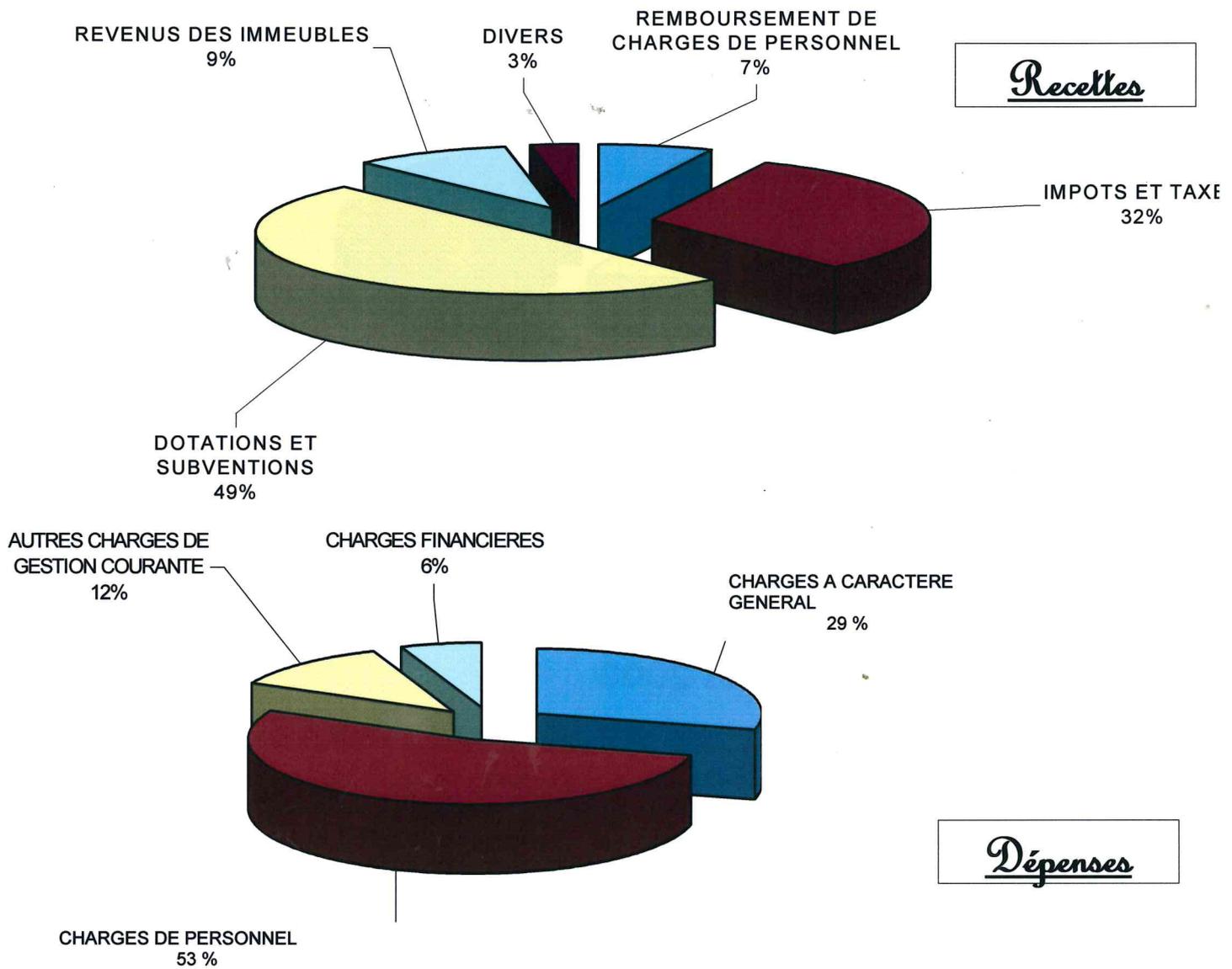
- Bureau d'étude : BET-TDL 16160 GONT-PONTOUVRE
- Mission SPS : SOCOTEC 86000 POITIERS
- Architecte : M. L'HIGUINER 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
- Contrôle technique : APAVE 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
- Tirage des plans : DIAZO

Le budget général 2002

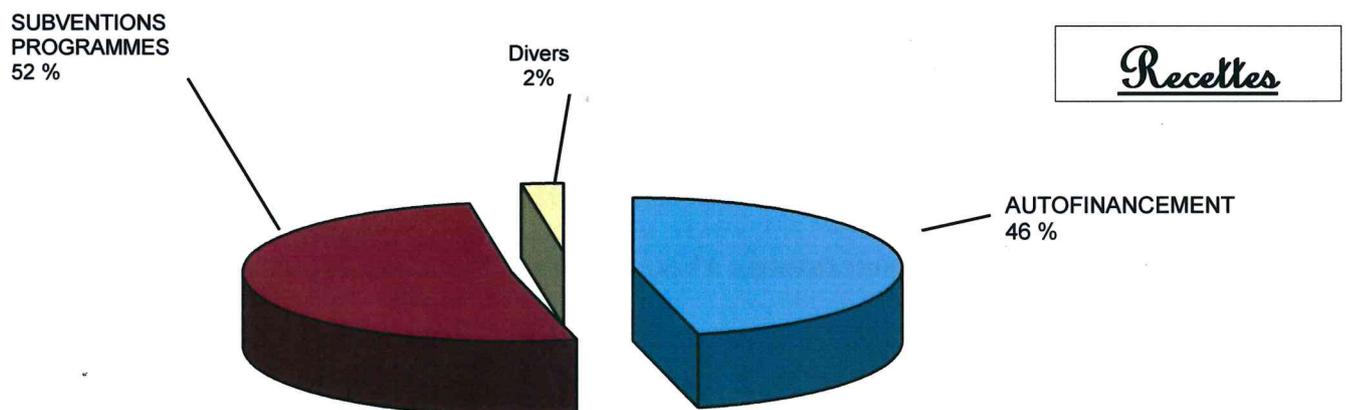
- En 2002, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à la somme de 291347 €, soit 478,40 € par habitant (583 € de moyenne en France pour une commune équivalente en population). Les charges de personnel constituent toujours le principal poste de dépenses avec un montant net de 213,49 € par habitant (224 € de moyenne en France). Avec 28 € par habitant, les intérêts de la dette sont en nette diminution (42,60 € en 2000) et sont inférieurs à ceux constatés en France. Avec 138,13 € et 56,64 €, les charges courantes à caractère général (eau, électricité, fournitures d'entretien, administratives, de petits équipements, carburants, entretien des bâtiments, fêtes...) et les charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations...) sont aussi inférieures à celles constatées en France (180 et 130 €).
- Les recettes de fonctionnement se montent à 376 848 € soit 620 € par habitant (637 € en moyenne), la moitié étant constituée par les dotations et les subventions. A noter qu'avec 10890 €, les revenus des locations constituent 9 % des recettes.
- Le bilan de la section fonctionnement montre un excédent global de 141732 €. 127074 € sont affectés en réserve au compte 1068 de la section investissement, le solde (14658 €) constitue l'excédent net de l'exercice 2002.

Le budget général 2002

Recettes et dépenses de fonctionnement 2002

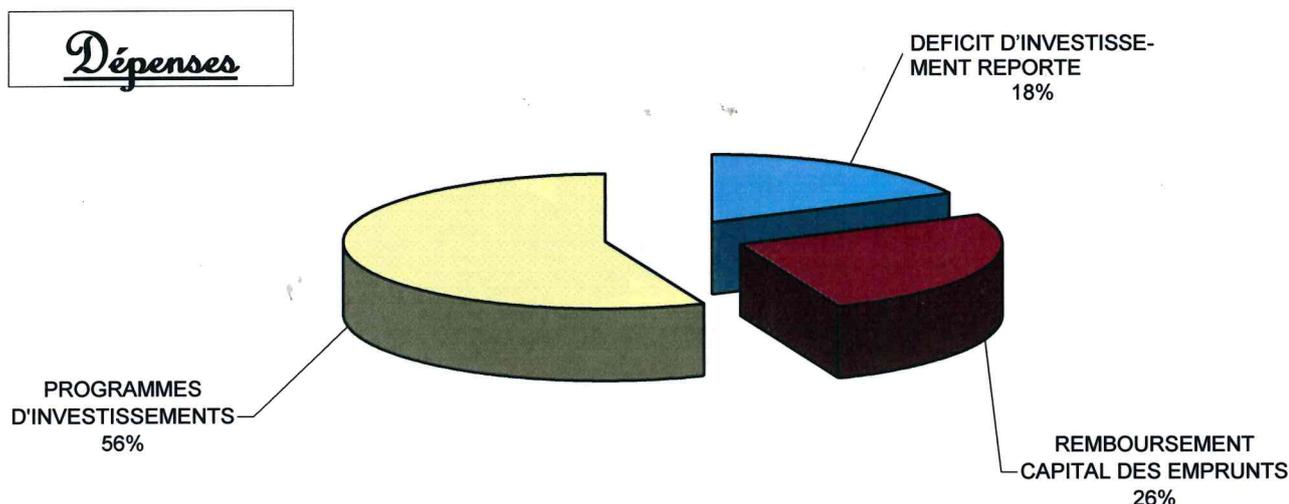


Recettes et dépenses d'investissement 2002



Le budget général 2002

Recettes et dépenses d'investissement 2002



- Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2002 à 208907 €, 56 % pour la réalisation des différents programmes et 26 % pour le remboursement du capital des emprunts.
Fin 2002, le capital de la dette s'élevait à 350 € par habitant (537 € en France).
- Les recettes d'investissement hors autofinancement se sont élevées à 133505 €.

Budget prévisionnel 2003

- Le budget de fonctionnement est équilibré à hauteur de 388447 € et permet de dégager 70000 € d'excédent, qui sont virés à la section investissement.
- Le budget investissement est, quant à lui, équilibré à la somme de 412848 €, soit environ 103000 € de plus qu'en 2001.

Cette année, un important effort d'investissement a été effectué et certains travaux ont été anticipés pour pouvoir optimiser les subventions à percevoir.

En effet certaines subventions en complément du PAD (Plan d'Action Départemental) vont disparaître dès cette année, à savoir :

- Les subventions pour les communes ayant perdu de la population lors du dernier recensement (50 % de la subvention PAD)
- les subventions pour les communes faisant partie du périmètre du projet ANDRA à Chapelle-Bâton (15 % du montant TTC).

Le cumul de l'ensemble de ces subventions nous a permis d'approcher les 80 % de subvention pour certains projets. Afin de financer ces travaux, dont vous trouverez la liste ci-contre, un emprunt de 100000 € s'est avéré nécessaire et a été contracté auprès du Crédit Agricole à un taux de 3,91 %.

A noter, que cette année encore, contrairement à beaucoup d'autres communes, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés.

Le budget assainissement 2002

- Les recettes d'exploitation se sont élevées à 36818 € et les dépenses à 16816 €.
- Les recettes d'investissement quant à elles, se sont élevées à 12221 € et les dépenses à 23291 €.
- L'excédent reporté sur 2003 est de 5064,81 €.

Le budget assainissement prévisionnel 2003

- Le compte exploitation 2003 est équilibré à 47587 € et le compte investissement à 52157 €.
- Les principales dépenses d'investissement prévues sont :
 - L'achat d'une pompe pour la station de relevage au Bas-Bourg (1810 €)
 - L'étude d'épandage des boues de la lagune (3650 €)
 - l'épandage des boues de la lagune (5502 €)
 - Les travaux d'assainissement de Lallier et de Maisonneau (8700 et 12000 €)
- Les redevances assainissement pour 2003 sont fixées comme suit :
 - Redevance fixe annuelle : 55 €
 - Redevance par m3 d'eau consommée : 0,49 €.

Comme vous avez pu le constater suite au transfert de la compétence « Entretien du réseau assainissement de la commune de Château-Garnier » au Syndicat d'eau de la Régie de Charroux, ces redevances sont prélevées tous les semestres en même temps que la facture d'eau.

Pour information, le C.E.S de M. TEXIER Jean-Michel a été renouvelé pour une durée de 6 mois, à compter du 1er Juin.

Les nouveaux horaires de la Poste



MODIFICATION DE L'HEURE DE LEVEE DU COURRIER

Suite à la suppression du vol postal Poitiers-Paris, l'heure de levée du courrier a dû être avancée dans tout le département.

A Château-Garnier, elle est fixée à 15 h 15.

Afin de tenir compte de ce changement, les nouveaux horaires d'ouverture de la poste sont les suivants :

LUNDI : 13 h30 à 15 h45

MARDI A VENDREDI : 9 h00 à 10 h30 et 13h30 à 15h45

SAMEDI : 9 h00 à 12 h00



Les travaux programmés en 2003

TRAVAUX	MONTANT TTC	SUBVENTION	REPRISE MATERIEL	RECUPERATION TVA	MONTANT RES-TANT A CHARGE
VOIRIE RURALE	83500	20752	0	12927	49821
ECOLE (fenêtres et ravalement)	47500	25644	0	7354	14502
ECOLE (standard téléphonique)	3300	0	0	511	2789
TOILETTES PUBLIQUES	39300	20682	0	6084	12534
LOCAL ASSOCIATION (fenêtres et ravalement)	46500	22860	0	7199	16441
MAIRIE (fenêtre et ravalement)	14500	5812	0	2245	6443
VOIRIE COMMUNALE	6000	5000	0	929	71
INSTALLATION CHAUFFAGE (rachat à la communauté)	27050	0	0	4188	22862
TONDEUSE	27748	6000	9450	4296	8002
TOTAL	295398	106750	9450	45734	133464

Achat de matériel

Le mercredi 14 mai, la nouvelle tondeuse équipée d'un bac de ramassage a été livrée par les Ets BLANCHARD.

Sur les 500 heures de tonte réalisées par les employés communaux, 150 heures sont nécessaires au ramassage du gazon.

Le bac de ramassage permettra de diminuer notablement cette tâche pénible et libérer ainsi, les employés communaux pour effectuer d'autres travaux plus valorisants.

Les travaux de voirie

Voirie rurale

Le programme établi pour 2002 et 2003, suite à une demande de subvention DGE équivalente à 30% du montant HT des travaux (65362.20€) a été réalisé par l'Entreprise IRI-BARREN.

Ces travaux concernaient les chemins ruraux suivants :

- La Pétolée
- Chaléroux
- Le Grand Brizard
- Le Petit Brizard
- Le Bois de Laleu
- La Gadelière
- Maisonneau
- Lallier.

Ils ont commencé par le Chemin de la Gadelière et se sont terminés

par le Chemin de Lallier. Ces chemins ruraux vont faire l'objet d'un reclassement en voirie communale (reclassement obligatoire pour pouvoir bénéficier de la subvention DGE).

De plus, des travaux pour l'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés à Maisonneau et Lallier pour un montant total d'environ 20700€ TTC (les crédits nécessaires ont été inscrits au budget assainissement et une subvention a été demandée dans le cadre du schéma de zonage).

Voirie communale

Cette année, est prévue la 1^{ère} tranche de travaux sur la route de La Chapelle Bâton. Un enduit bi-



La commission matériel réceptionnant la nouvelle tondeuse

couches sera réalisé sur 1250m du carrefour du Bourg au Bois Renaud ainsi que les fossés pour un montant de 22221€ TTC (pour information, le coût de ces travaux en enrobé aurait été de 37763€). L'ordre de service a été donné à la SACER, titulaire du marché passé suite à l'appel d'offres de la Communauté de Communes.

Dernière minute

Une aide sur les fonds parlementaires a été proposée par Monsieur Arnaud LEPERCQ, Député, que nous remercions vivement. Cette aide d'un montant de 6250 € a été demandée pour financer les travaux de voirie rurale.

La programmation des travaux des bâtiments

BATIMENT CONCERNE	OBJET	TRAVAUX
ECOLE	OUVERTURES	Remplacement de toutes les ouvertures en PVC double vitrage
	RAVALEMENT	Les façades donnant sur les cours. Prévu pendant les vacances d'été.
	DIVERS	Installation de l'eau chaude dans les sanitaires de l'école primaire .
	SALLE PHOTOCOPIE - SALLE DES MAÎTRES	Prévu cet été ou début automne (doublage placo, peinture...)
MAISON DES ASSOCIATIONS	SALLE DE REUNION	Remplacement des fenêtres et volets en PVC double vitrage . Restauration de cette salle par les employés communaux (électricité,placo,peinture) .
	RAVALEMENT	Prévu fin 2ème semestre
	ENTREE	Doublage placo, peinture et rénovation installation électrique effectués par les employés communaux
SALLE DES FETES	SERRURERIE AMENAGEMENT	Toutes les serrures ont été changées. Aménagement d'un placard à balais
MAIRIE	OUVERTURES	Remplacement de la fenêtre et de la porte donnant sur la rue au cours du 2ème semestre.
CIMETIERE		Aménagement d'un espace et d'un local de rangement des divers matériaux prévu début 2004.
TOILETTES PUBLIQUES		Prévu 2ème semestre.
RESEAU DE CHALEUR	RADIATEURS	Installation dans l'école, la cantine, la mairie, la garderie, la maison des associations, l'église, la salle Semailles au vent et les logements. Le raccordement à la chaudière sera effectif en septembre.
	RESEAU PRIMAIRE	Terminé
	LOCAL CHAUDIERE	En voie d'achèvement.
	RACCORDEMENT A LA MAISON DE RETRAITE	Sera effectif fin septembre-début octobre quand les travaux d'extension seront terminés.
DIVERS		Les compteurs d'eaux et électriques, jugées inutiles ont été supprimés (logement de la mairie, local associations, salle Semailles au Vent,square) avec branchement sur les plus proches.

Compte-rendu de conseil

Les réunions du Conseil Municipal en date du :

- 13 décembre 2002
- 17 janvier 2003
- 14 février 2003
- 14 mars 2003
- 4 avril 2003

Ont déjà fait l'objet de publication dans les lettres municipales « Château – Garnier infos » N°1 et 2.

Réunion du 16 mai 2003

CREATION D' UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE EN CHEF

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable pour l'avancement de grade de M. Thierry LUCQIAUD.

De ce fait, il y a lieu de créer un poste d'agent technique en chef et de supprimer le poste d'agent technique principal actuel.

PROLONGATION DU POSTE DE CES OCCUPE PAR M. TEXIER

Le Conseil autorise Le Maire à solliciter la prolongation du contrat emploi solidarité de M. J.Michel TEXIER pour une période minimale de 6 mois.

REMPLACEMENT DE LA POMPE POUR ARROSAGE DU STADE

La pompe actuelle n'est pas réparable. Un devis a été établi par les Ets CASSERON pour une pompe et un enrouleur. Le conseil, après avoir délibéré, charge Le Maire de demander un autre devis.

Les travaux concernant l'enfouissement de la tuyauterie et du câble électrique avec la mise aux normes du tableau électrique seront à la charge de l'USC.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEEDV

Lors de sa réunion du 24 mars 03, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'Equipement du Département de la Vienne a approuvé la modification de ses statuts par la création d'une nouvelle compétence optionnelle relative à la souscription des contrats d'approvisionnement d'énergie pour ses communes adhérentes et à la coordination de groupement de commandes. Les conseils municipaux devant se prononcer sur ces modifications, le conseil décide d'adopter ces statuts.

MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE LA POSTE

Suite à la suppression du vol postal Poitiers-Paris, la levée du courrier au bureau de Poste de Château-Garnier devrait avoir lieu à 14 h 45 à compter du 1er Juin 03. Suite à cette modification et afin de ne pas pénaliser les usagers, le Conseil propose que les horaires d'ouverture et de levée soient modifiés dans le respect du même contingent d'heures. Le conseil charge Le Maire d'informer La Direction de La Poste de cette proposition.

ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'après de multiples démarches et avec l'appui de Mrs LEPERCQ et FOUCHE, Château-

Garnier a été proposé pour recevoir un relais d'antenne de téléphone mobile. Si la DATAR entérine cette proposition, le relais pourrait être installé en 2004 ou 2005 sur un site qui reste à déterminer.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

C. BERNARDIE : Le chemin des Minières à La Pigerie est très endommagé.

C. DEVERGE : Idem pour le chemin du Courteil.

- Il faudrait pour la salle des Fêtes, une rampe extérieure pour accéder aux toilettes.

- Il serait souhaitable de mettre en place un panneau « Cédez le passage » en face de la maison de Mme SEINE Raymond pour les véhicules venant des routes de ST Martin ou Jossé et se dirigeant vers le Bourg.

J.L REMAUD : Voir panneau de ralentissement au village de Chez Linet.

I. RIBARDIERE : La maison de Mme PLAYS a été accrochée par un véhicule.

H. LEOBET : Il faut trouver des logements et des terrains à bâtir.

J. VIGNAUD : La benne mise en place 1 fois par mois sur le terrain communal route de St Martin est remplie dans l'heure qui suit son arrivée et de plus par des personnes étrangères à la commune..

C. BONNIN : Pompe du monument aux morts en panne.

J. NIORT : Elagage des branches basses devrait se faire avec une scie circulaire. Un devis pourra être établi.

C. CHEVAIS : Voir bordures de trottoir route de Chez Pibouille.

La vie de la Communauté de Communes

La communauté de communes est toujours très active et maître d'œuvre pour plusieurs réalisations.



Projets terminés :

- Bâtiment « relais » pour l'Entreprise Arlaud à St Maurice, revendu à M. Arlaud pour la somme de 183006 €.
- Boulangerie à St Secondin, terminée et ouverte depuis mars 2003.

Projets en cours :

• *Les ateliers relais à:*

- **St Maurice** : laboratoire de prothésiste dentaire sur la ZA Galmoisin
- **St Secondin** : le relais du terroir (ouverture en juillet)
- **Château-Garnier** : bâtiment Lancereau Jean-Louis (scierie avec production de plaquettes de bois) sur 6000 m²-
- **Gençay** : Aménagement et viabilisation de 2 lots pour l'installation de l'entreprise Thouvenin (charcuterie industrielle) et d'une seconde entreprise sur la Commune (dossiers de subventions en cours d'instruction).
- **Sommières-Du-Clain** : Aménagement d'un espace de services et de soutien aux personnes en difficulté (dossiers de subventions en cours d'instruction).

• *Culturel :*

- création d'une école de musique après acceptation par M. le Sous-Préfet de cette nouvelle compétence pour la CDC (*voir article ci-contre*)

• *Acquisition*

- réserve foncière à Gençay
- aménagement : à Magné, près du parc de la Belle, aménagement d'un local destiné à l'école de pêche pour l'initiation à l'environnement aquatique et à la découverte des milieux humides.

• *Ordures ménagères*

Le 31 décembre 2003, le marché signé avec l'entreprise GENET et l'entreprise BENETEAU (remplacé par le SIMER en mai 2002) pour la collecte et le traitement des ordures ménagères arrive à échéance.

Trois choix se sont proposés aux élus :

- passer un nouvel appel d'offre pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que pour le tri-sélectif.
- confier au SIMER (comme prestataire de services) la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que le tri-sélectif.
- réaliser en régie la collecte des ordures ménagères et du tri-sélectif et trouver un prestataire pour les différents traitements.

Afin de pouvoir mieux maîtriser les coûts de collectes, les élus ont choisi la solution du ramassage en régie à partir du 1^{er} janvier 2004.

La fréquence du ramassage des ordures ménagères ne sera pas modifiée (possibilité de modification des dates de collecte) et une tournée supplémentaire sera organisée pour la collecte des emballages, cartonnettes et plastiques. Les papiers et journaux-magazines ainsi que les verres seront déposés sur des points d'apports volontaires.

La Communauté de Communes va donc investir dans une benne à ordures ménagères neuve, une benne d'occasion, des bornes d'apport volontaire, une benne avec grue pour la collecte des bornes. 3 "chauffeurs-rippeurs" devraient être embauchés pour le démarrage de ce service.

La vie de la Communauté de Communes

Le Parc Floral de La Belle

Bilan 2002 et depuis l'ouverture 2003

Le Parc Floral de la Belle a accueilli 18500 visiteurs au cours de la saison 2002 contre 13000 la saison précédente. Cette augmentation de fréquentation est due notamment à l'organisation de week-end à thème (Orchidée du Monde, Fête des Plantes, Les Peintres au Parc, Saveurs et Senteurs d'Automne).

Cette année, le Parc a ouvert le dernier week-end de mars. En collaboration avec la Société Française d'Orchidophilie (section Poitou-Charentes Vendée), lors de l'exposition d'orchidées exotiques, 1600 personnes ont pu admirer les merveilleuses couleurs des Cymbidiums et autres Phalaenopsis et profiter des conseils de culture et de repotage. Lors de la Fête des Plantes, les 26 et 27 avril, nous avons accueilli une vingtaine d'exposants (producteurs, pépiniéristes, associations) avec la présence de Michel Lis, le célèbre jardinier, qui durant tout le week-end a partagé sa passion avec les amateurs de jardinage.

Le Parc en 2003

Le Parc en 2003 c'est 660 variétés de plantes vivaces et arbustes, 126 variétés de rosiers représentant 500 pieds (200 en 2002 roseraie réaménagée pour cette saison) et près de 200 variétés de plantes annuelles soit 11000 plantes (5800 en 2002) ; l'ensemble étant réparti sur 6,5 hectares.

Les prochaines manifestations :

- 14 et 15 juin 10h-18h : Fête de la Rose (animation autour de la roseraie avec la présence de professionnels).
- 10 juillet à 21h00 : Groupe Folklorique de Biélorussie (environ 40 danseurs et musiciens).
- 27-28 septembre 10h-18h : 4^{ème} Concours les peintres au Parc (concours de peintres - expositions d'artistes)
- 19 octobre 10h-18h : Couleurs et Saveurs d'Automne (dégustation de produits du terroir, de légumes et fruits de saisons).

L'école de Musique



Depuis novembre 2001, les responsables des associations du Pays Gençéen qui, à travers leur pratique, utilisent la musique, se sont régulièrement réunis avec des élus communautaires et des professionnels pour jeter les bases d'une école de musique intercommunale du Pays Gençéen.

Les 9 communes du Pays Gençéen regroupent environ 6600 habitants et offrent déjà, toutes, des activités musicales importantes telles que des festivals, des rencontres musicales, des concerts, des animations variées...ce qui détermine un bassin normal pour la création d'une école de musique.

Après avoir étudié les diverses pratiques musicales, un projet a été présenté à la Communauté de Communes en octobre 2002. celui-ci propose un nouvel outil culturel fondé avant tout sur l'oralité, sur la pratique préalable à toute théorie. En effet, c'est ce qu'on observe actuelle-

ment dans les associations.

L'école de musique est alors l'outil de formation dont chaque association a besoin de façon à ce que toute personne formée puisse intégrer une association. Aucun genre musical ne doit donc être évité. C'est une pratique culturelle globale qu'on souhaite transmettre.

Le projet adopté en octobre propose deux axes :

1) Mettre en place des structures pour les choristes et instrumentistes actuels. Ainsi des sessions de formation en chant choral sont actuellement organisées. Ce sont des moments de réflexion et de pratique d'importance afin que chaque groupe progresse. La première session a eu lieu fin janvier 2003. Un atelier de musique traditionnelle est proposé par Philippe Compagnon une fois par mois : il ne présuppose que la pratique instrumentale et ne nécessite au-

cune référence à une partition.

Se renseigner auprès du Centre Culturel La Marchoise au 0549593268.

Une classe d'orchestre est proposée par Jean-Marc Neveux à St Maurice la Clouère, où l'on apprend à jouer en orchestre en suivant une partition. **Tout instrumentiste est invité aux répétitions qui ont lieu chaque lundi de 20h à 21h. se renseigner au 0549594614.**

Des intervenants musicaux scolaires vont avoir pour mission de proposer des activités musicales dans les écoles qui se sont portées volontaires.

2) Mettre en place la formation musicale et l'enseignement instrumental qui seront assurés par des professionnels à la rentrée 2003. Un questionnaire a été distribué courant mai afin de connaître les désirs musicaux des enfants et des adultes intéressés par une formation.

La page sociale

Les loupiots

La Mutuelle Petite Enfance « Les Loupiots » de Gençay est présente à Château-Garnier.

L'association relève de la Communauté de Communes du Pays Gençéen, qui a signé un contrat avec la CAF. Elle nous propose un atelier d'éveil itinérant qui vient dans notre commune (salle Semailles au Vent) une fois par mois de 9h30 à 11h30.

But : rencontrer les nourrices et les parents des enfants de 0 à 4 ans (de nombreux jouets sont à la disposi-

tion des enfants).

Ateliers d'éveil : Pour les tout petits, activités adaptées, qu'il n'ont pas l'habitude de faire chez eux. Toutes ces activités contribuent à l'éveil sensoriel et moteur du jeune enfant.

L'adulte qui accompagne l'enfant en est responsable et reste présent pendant la durée de l'accueil.

L'encadrement est assuré par une salariée de l'Association.

La dernière rencontre a eu lieu en juin et l'atelier ne reprendra qu'en septembre 2003. Nous vous tien-

drons informés du planning. Plusieurs jeunes enfants sont déjà venus.

Venez les rejoindre en septembre !.



L'ADMR à votre service

Le Rôle de l'Aide Ménagère.

- Aider au ménage courant (entretien des sols, meubles, vitres, etc....)
- aider à accomplir les gestes et les actes de la vie
- aider à l'entretien du linge (lessive, repassage)
- aider ou faire la cuisine courante, la vaisselle
- faire les courses dans le bourg
- contribuer au confort et au maintien de l'hygiène corpo-

relle en réalisant les soins courants (toilette, bain, douche, rasage ...)

- accompagner à l'extérieur de crainte de sortir seul.

Ce qu'elle ne doit pas faire

- les soins médicaux (pansements ...)
- les gros travaux (jardinage, sciage du bois, tous travaux d'extérieur, lessivage des murs <sauf entretien usuel et

régulier), décapage des parquets, des cuivres, de l'argenterie, le ramonage des poêles et cheminées, etc...).

L'aide ménagère est là pour vous aider à rester le plus longtemps possible chez vous. L'APA vous est versée pour payer une personne qui vous aide à accomplir les gestes et les actes de la vie que vous ne pouvez pas faire seul ou ne plus faire.

L'équipe ADMR

Infos pratiques en bref...

Qui peut bénéficier de la CMU ? (couverture maladie universelle complémentaire)

les personnes dont les ressources mensuelles sont au plus égales à :

- 562€ pour une personne seule
- 843€ pour un foyer de 2 personnes
- 1011€ pour 3 personnes puis 224€ par personne supplémentaire.

La CMU complémentaire prend en charge la partie des frais non couverts par la Sécurité Sociale (ticket modérateur et forfait journalier).

A qui s'adresser ?

à la Caisse d'Assurance Maladie (CPAM) ou votre Centre de Sécurité

Sociale.

Qui peut être exonéré de la redevance audiovisuelle ?

Les personnes d'au moins 65 ans au 1^{er} janvier de l'année d'exigibilité, ne pas être imposé sur le revenu au titre de l'avant dernière année (par exemple : ne pas être imposé sur les revenus 2001 pour ne pas payer la redevance 2003) et ne pas vivre sous le même toit qu'une personne imposable sur le revenu.

C'est annoncé !

Le prix du timbre (actuellement 0.46 €) passera à 0.50 € au 1^{er} juin 2003.

Les caisses de retraites complémentaires (ARRCO ou AGIRC) ont maintenant 30 ans au lieu de 5 ans pour réclamer les sommes versées à tort.

Les frais funéraires sont déductibles de l'actif successoral pour le calcul des droits de succession dans la limite de 1500€ au lieu de 910€ depuis le 1^{er} janvier 2003. Par ailleurs, les héritiers sont dispensés de fournir les justificatifs des dépenses.

TVA sur travaux : le taux de TVA de 5.5% pour travaux d'amélioration des habitations principales est prorogé jusqu'au 31/12./2003.

La vie associative

Le C.C.A.S et ses actions

Goûter avec nos aînés

Le C.C.A.S et la municipalité ont reçu nos aînés le 17 décembre 2002 à la Salle des Fêtes pour un goûter offert à leur intention.

Une trentaine de personnes ont répondu présente. Ce fut un après-midi convivial et apprécié de tous. La chorale a participé à l'animation de cette rencontre et nous la remercions, ainsi que Mme Simone BENAITEAU, qui nous a enchantés par ses histoires en patois.

Les personnes qui n'ont pas pu se joindre à nous, ont reçu des friandises afin de leur témoigner toute notre sympathie lors de la distribution du bulletin municipal de décembre.

Nos aînés, pensionnaires de la maison de retraite n'ont pas été oubliés. Le 7 janvier, lors de la présentation des vœux, ils se sont vus offrir des chocolats.

Animations estivales pour les jeunes

◆ Pour distraire les enfants de notre commune, nous nous proposons de les prendre en charge une journée par semaine durant le mois de juillet. **Les activités seront assurées par le centre de loisirs Colin-Maillard à Gençay. De nombreux ateliers leur seront proposés en fonction de leur âge (entre 4 et 12 ans) et de l'activité du jour (peinture, piscine, musique...).** Le transport sera assuré par nos soins (avec autorisation des parents), une somme forfaitaire de 15 € sera demandée pour l'ensemble des 4 journées.

A ce jour, nous avons reçu l'inscription de 8 enfants .

◆ Les adolescents n'ont pas été oubliés. Nous leur avons proposé lors de l'Assemblée Générale du foyer des jeunes, quatre sorties possibles : Equitation avec le Centre équestre de Pouillac, pêche avec l'école de pêche de Magné, transport vers la piscine de Gençay et une initiation (ou un perfectionnement) sur Internet. Les jeunes n'ont pas donné suite à notre proposition.

L'union Sportive Castelnariéoise

L'objectif, se maintenir en 1ère division pour l'équipe 1, est atteint avec quelques difficultés. Le début de saison n'ayant pas été favorable, ce sont les deux derniers matchs contre Rouillé et Ligugé qui ont été décisifs.

L'équipe 2 se maintient également en promotion de 2ème division étant classé 8è au tableau.

Tous les mercredis, c'est avec conviction et perspicacité que Christophe et Régis ont assuré les entraînements, et nous sommes

tous récompensés par les résultats.

Nos dernières rencontres ont été la coupe cantonale le 18 mai à Gençay et le tournoi de sixte le 7 juin.



La victoire de la coupe cantonale le 18 mai 2003

Les deux manifestations Choucroute et Paëllas ainsi que la vente des calendriers et billets de tombola ont bénéficié d'une bonne participation. Dans une ambiance sympathique, nous terminons la saison..

Merci à la municipalité pour la réfection des vestiaires et la subvention, aux sponsors ainsi qu'à vous tous qui contribuez à la bonne marche du club.

Le Président, J. CHEVAIS.

La vie associative

L'U.N.C

Suite à la disparition de notre regretté Jacques VETAULT, les membres de l'association UNC/AFN de Château-Garnier se sont réunis à la Salle des Fêtes de Château-Garnier, le samedi 15 Mars 2003 pour constituer un nouveau bureau.

La séance a été ouverte et présidée par Gérard BAUDOUX, membre le plus âgé de l'association.

Après une minute de silence en mémoire de nos amis décédés, il a été procédé à la constitution du nouveau bureau qui

s'établit comme suit :

- Président : Gilles CHEVAIS
- Vice-Président : J.Marie TABARIN
- Trésorier : André DELAGE
- Trésorier adjoint : Michel MAGNAN
- Secrétaire : Hubert LE-LONG
- Secrétaire adjoint : Jean VIGNAUD
- Vérificateurs aux comptes : J.Marie RESSEGAND et Silvère THIOUX

Jacques BERUGEAU, Prési-

dent du secteur présent à cette assemblée générale, a pris la parole pour donner quelques renseignements sur l'attribution des cartes du combattant, notamment pour les veuves. Il a également parlé de la réunion de secteur et du congrès départemental, qui aura lieu cette année à Romagne le 22 juin 2003.

La séance a été levée à 12 h 30 et tout le monde fut invité à déguster un excellent repas préparé par nos épouses.

Le Président,
Gilles CHEVAIS

Le Comité des Fêtes

Depuis le début de l'année 2003, Le Comité des Fêtes a participé à diverses manifestations, telles que :

- La Course Cycliste CIVRAY-ST-ROMAIN avec prime de 45 €
- La 8ème Castelnariéroise avec coupe
- Les Randonnées Gencéennes
- La manifestation Cyclo-Sportive « La Michel Grain »

De plus il a organisé, avec l' U.F.N/

A.F.N, le loto traditionnel de début mars, qui a connu un beau succès et laissé un excédent de 122 € par association.

Pendant ce 1er trimestre, la préparation de la 8ème édition de la Foire de la Saint-Maurice a bien avancé et le résultat devrait être à la hauteur des éditions précédentes.

En parallèle, comme nous vous l'avions annoncé au mois de juin 2003,

le Comité des Fêtes et le Club des Aînés Ruraux ont mis sur pied une journée au Puy du Fou le Samedi 26 juillet 2003.

Ce voyage est ouvert à tous et les inscriptions seront reçues jusqu'au 21 juillet 2003 dans la limite des places disponibles.

Le Président,
Claude BERNARDIE.

LA BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous gratuitement tous les mardis de 14 h 30 à 17 h.

La vie des associations

L'association des parents d'élèves (A.P.E)

L'A.P.E a été créée le 18 janvier 2003, son principal objectif étant l'organisation de diverses manifestations **au profit de tous les enfants de l'école de Château Garnier.**

Composition du bureau :

Présidente :	Cognée Agnès
Présidente Adjointe :	Ribardière Isabelle
Secrétaire :	Jarry Hélène
Secrétaire Adjointe :	Lacoste Gwendoline
Trésorière :	Lafréchoux Danielle
Trésorière Adjointe :	Blanc Delphine



Le carnaval du 05 avril a été une réussite grâce à la participation des parents et à l'accueil des nombreux habitants de la commune qui nous ont ouvert leur porte avec le sourire.

Nous remercions les mamans et les enfants qui ont confectionné et vendu les délicieux gâteaux et les succulentes brochettes de bonbons (*miam, miam*).

Nous préparons actuellement avec la participation d'associations de Château Garnier, la grande **kermesse de l'école du samedi 21 juin** prochain.

Au programme de la fête : Pièce de théâtre et sketches réalisés par les enfants et les enseignants, grande tombola (*Baby foot, tente double toit, panneau de basket, skate board, bouée géante, etc...*), pêche à la ligne, enveloppes gagnantes (*300 lots*), stand maquillage, tir à la corde, course en sac, panier garni, buvette, frites et repas froid le

soir, accompagné de musique pour finir la journée en beauté !

Vous pouvez participer en apportant des lots à l'école primaire (*bibelots, gadgets, bouteilles, confitures, etc...*) pour les stands de la fête.

Les membres du bureau sont à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. N'hésitez pas à rejoindre l'A.P.E (*cotisation de 5 euros*) pour les enfants de l'école de Château Garnier.

Nous vous remercions et rendez-vous au stade le 21 juin.



La vie des associations

Le Petit Théâtre

La troupe du Petit Théâtre remercie tous les spectateurs d'être venus aussi nombreux cette année.

Nous remercions Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal pour le prêt de la salle des Fêtes pour les répétitions, ainsi que Christelle Coiffure pour le maquillage et Christian Deverge pour la sonorisation et tous les bénévoles pour leur aide précieuse.

Durant la saison, la troupe a organisé un voyage à Bordeaux avec visite du croiseur « Colbert », visite pédestre de Bordeaux et visite d'un vinorama, puis une pièce de théâtre en soirée « Pouic-Pouic ».

La troupe du Petit Théâtre vous souhaite de bonnes vacances d'été.



Le Tennis-Club du Plan d'eau

De bons résultats cette saison pour l'équipe Hommes de Château-Garnier, qui a terminé 1^{er} ex-aequo de leur poule du championnat par équipe départemental avec Civray, ceci en partie grâce à nos deux nouveaux joueurs Christophe et Eric. Malheureusement pour nous c'est l'équipe de Civray qui montera en 5^{ème} division grâce à la règle du « goal average » (total du nombre de matchs gagnés de chaque rencontre supérieur).

Le 24 mai s'est déroulé en collaboration avec les cyclos, une « journée détente » avec la pratique de différents sports sous

le signe de la bonne humeur. Un petit repas a clôturé cette journée.

Cet été, le Tennis-Club a décidé de reprendre comme l'année dernière, l'apprentissage du Tennis pour les jeunes par le CLUB JUNIOR.

Les cours d'une durée de 1 h 30 comporteront outre les parties techniques et pratiques du tennis, la découverte et l'initiation d'autres sports tels que le volley, le basket, le mini-golf... Ceux qui veulent pratiquer le tennis continueront à améliorer leurs compétences comme auparavant

tout en bénéficiant des apports de la pratique d'autres sports.

Nous souhaitons à tous un bon été.



La vie des associations

Le Comité de Jumelage

Le 23 février 2003 a eu lieu l'assemblée générale du Comité d'échanges culturels et de jumelage sous la présidence de M. Jean Vignaud.

Il a été fait état des activités 2002 et de celles de 2003. Le président ayant annoncé sa démission pour raison personnelle, l'assistance a dû procéder à l'élection d'un nouveau bureau qui se compose comme suit :

- Présidente : Mme Marchand Claudette
- Vice-Présidente : Mme Chevais Claudine
- Secrétaire : Melle Bernardeau Françoise
- Secrétaire-adjointe : Melle Barreau Eliane
- Trésorier : M. Ressegand J. Marie
- Trésorier-adjoint : M. Mesmin J. Paul
- Vérificateurs aux comptes : M. LUCQUIAUD Thierry
M. MOINEAUD J. Jacques.



La Fanfare militaire de Haute-Autriche



Remise des cadeaux autrichiens

De gauche à droite : le nouveau maire d'Amoenburg (Allemagne), l'adjoint de l'ancien maire, les maires de Tragwein (Autriche), de Château-Garnier et de Tuoro (Italie).

Voyage en Autriche DU 30/05 AU 1/06/03

Une délégation composée de M. Audoux, Maire, et Mme, M. Vignaud Jean, Adjoint, Mme Marchand Claudette Présidente du Jumelage, M. Mesmin Jean-Paul Président de l'Eteurbeuil et huit membres du Comité de Jumelage, ont assisté chez nos amis autrichiens de Tragwein au 20^{ème} anniversaire de leur jumelage avec la Musique de Mardof en Allemagne. Diverses cérémonies ont eu lieu et en particulier une très grande fête avec 14 groupes de Musique Autrichienne et Allemande. C'était un spectacle grandiose et plein de couleurs.

Un accueil chaleureux nous a été réservé et rendez-vous est pris pour l'année prochaine à Château-Garnier aux alentours du 14 Juillet et toute la population y sera conviée.

De plus amples explications vous seront données dans le prochain bulletin municipal.

L'A.C.C.A

Notre assemblée générale a eu lieu le 11 mai dernier, malheureusement, très peu de chasseurs étaient présents, ce que je déplore un peu.

Enfin.....Quelques nouveautés

- ✓ Notre budget repeuplement hors volière à l'anglaise a augmenté de 13.43 % (pas de hausse de tarif du gibier)
- ✓ La poule faisane fermera le 19 octobre au soir

- ✓ Deux membres du bureau n'ont pas été réélus :
Monsieur Remaud Louis
Monsieur Bernard Jean-Claude, démissionnaire
Ils sont remplacés par Messieurs Lelong Pierre-Jean et Saulnier Elie

- ✓ La carte journalière (invité) est passée à 10 €
- ✓ Deux chevreuils ont été attribués en plus à notre plan de chasse. Cette année, la proportionnalité avec les chasses gardées par rapport

au nombre d'hectares boisés déclarés, se trouve respectée.

- ✓ La remise des cartes se déroulera le 7 septembre 2003, jour de notre ball-trap.

Un petit rappel de mon n° de téléphone 05 49 42 79 62 pour toute information concernant le monde de la chasse.

Amicalement
PRESIDENT
E. VETAULT

La vie des associations

Le plan d'eau

Malgré un début de saison 2003 exceptionnel pour la pêche avec plus de 350 cartes vendues, la gestion du plan d'eau reste toutefois difficile.



En effet, le plan d'eau offre à tous un espace de loisirs dont l'accès est gratuit, mais qui doit être sans cesse entretenu. Cette année les bouées qui délimitent la baignade et l'aire de pédalo vont être changées pour un coût de près de 1000 €. D'autre part, suite à la visite de la Direction de la Concurrence et de la répression des fraudes, la plupart des jeux pour enfants ont dû être enlevés et leur remplacement représente une dépense d'environ 1500 € par jeu.

L'utilisation des sanitaires du camping par des personnes qui ne passent au plan d'eau que pour prendre une douche ou utiliser les toilettes, représente également une dépense non négligeable.

Les membres de l'association, qui en plus des journées consacrées aux travaux d'entretien doivent également assurer leurs tours de garde, se plaignent du non respect du règlement intérieur par certaines personnes qui considèrent le plan d'eau comme un lieu public où tout est permis. Face à toutes ces difficultés, les bénévoles prêts à sacrifier leurs week-end et jours de congés pour faire fonctionner une aire de loisirs ouverte à tous, se font de plus en plus rares, et le découragement tend à gagner ceux qui restent ! (le concours de belote et le concours de pétanque du mois de mai ont été annulés).

Nous demandons aux utilisateurs du pédalo et aux baigneurs de respecter le règlement, mais aussi les pêcheurs et campeurs, qui ont acquitté un droit. Sans la pêche, seule activité rentable, aucun financement ne pourrait être assuré et les autres activités risqueraient d'être supprimées. Recevez les membres bénévoles chargés de la surveillance avec gentillesse, et lorsqu'ils vous font une remarque, veuillez les écouter (ils ne font pas la police par plaisir !).

Nous remercions d'avance toutes les personnes qui voudront bien adhérer à notre association, soit en prenant une carte de pêche, soit en prenant une carte de sociétaire (5 €). Sachez également que toutes propositions réalisables sont les bienvenues!

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Président,

Les Cyclos

La section cyclotouriste a organisé la **Septième Castelnariénoise le Dimanche 7 mars 2003**. Grâce au beau temps, celle-ci fut un grand succès avec de nombreux participants (166 marcheurs et VTT). La matinée se terminant par un déjeuner à la Salle des Fêtes.

Pour le week-end de l'Ascension, 14 personnes ont séjourné dans une ferme-auberge située dans les Hautes-Pyrénées, près d'Argelès Gazost. Trois jours d'excursions avec visite du Château de PAU, LOURDES, LE PONT D'Espagne, la route des cols pyrénéens et une excursion en Espagne étaient au programme.

Pour tous les **amateurs de Karting**, rendez-vous le **samedi 23 Août 2003** en matinée. Cette journée se terminera par des brochettes.

N'oubliez pas notre **soirée annuelle**, celle-ci aura lieu le samedi 25 octobre 2003. **Cette année, un cassoulet vous sera proposé.**

Le Président,

J.C CHASSAGNE.

Notre histoire

En 1841

En 1841, le boulanger faisait le pain, mais c'est le conseil municipal qui décidait du prix !

Extrait d'arrêté municipal du 22 octobre 1841

Monsieur le Maire de la Commune de Château-Garnier, Canton de Jossigny,
Département de la Vienne,

Vu le prix du blé dans les derniers marchés,

Arrêtons :

Le prix du pain, à dater de ce jour, et jusqu'à ce qu'autrement
soit ordonné, est fixé comme il suit :

Les deux kilogrammes de pain blanc sont fixés à quarante centimes ci. 0,40

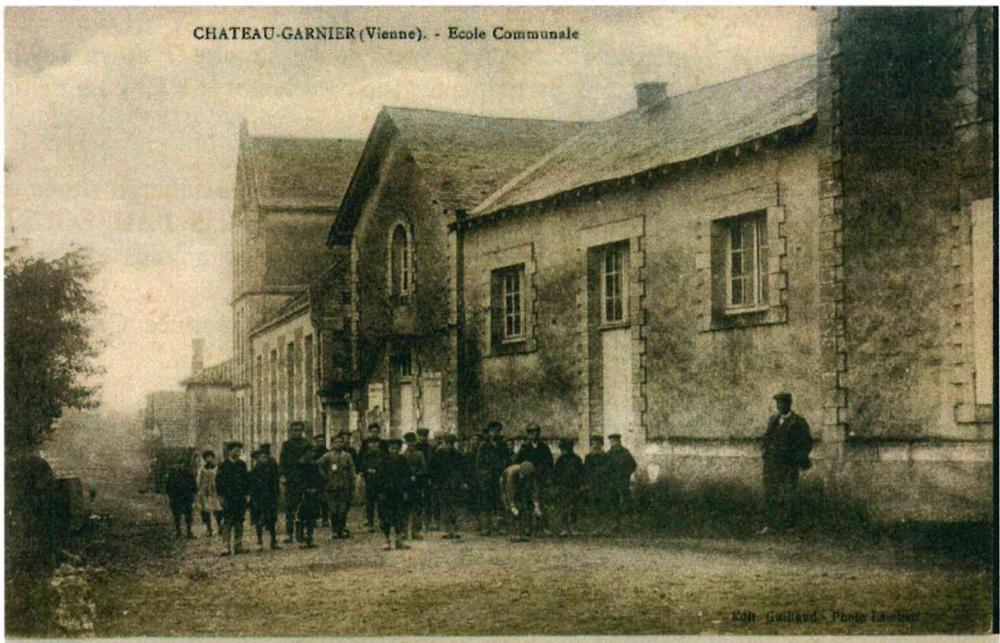
Le kilogramme de pain blanc est fixé à vingt deux centimes
et demi ci. 0,22½

Le demi kilogramme de pain blanc est fixé à onze centimes
en quart ci. 0,11¼

Le présent arrêté sera publié et affiché.

Fait à Château-Garnier, en mairie le 22 octobre 1841.

Le maire,
A. M. Bonnet



L'école communale

Notre histoire

L'inauguration de la stèle de la ligne de démarcation

A l'occasion de l'anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, la stèle indiquant le passage de la ligne de démarcation à Séchère sur la route départementale 741 (Poitiers-Confolens) a été inaugurée en présence des maires des communes voisines et des anciens combattants.

Supprimée en 1943, cette ligne délimitait la zone occupée par les allemands de la zone dite « libre » de l'état français.

De telles initiatives s'inscrivent dans le devoir de mémoire et permettent de faire connaître aux plus jeunes des moments importants de notre histoire.

En 2004, une stèle marquant le passage de cette ligne à Bellevue entre Château-Garnier et Usson-du-Poitou, sera également inaugurée.

Pour préparer cet événement, nous faisons un appel à témoignage : Que tous ceux qui connaissent des anecdotes, possèdent des documents ou des photos concernant cette période, nous le fasse savoir !

Les prêtres et notre paroisse depuis 1696 par Madeline Lelong

- En 1696** : R GAUFFOUR, curé ment la première pierre de notre église
- Du 14 janvier 1728 au 29 mars 1737** : BOURGOIN, curé
- De 1737 à janvier 1739** : GROL-LIER, vicaire
- Du 1^{er} janvier 1739 à octobre 1767** : C MOYER, vicaire jusqu'au 13 avril 1739 puis curé
- Du 11 novembre 1767 au 24 décembre 1792 et jusqu'à ????** : O MORILLON, curé
- En 1836**, nous trouvons sur un document, mention de la mort à l'âge de 73 ans d'Etienne Léonard Carreau de TRALBOT qui fut curé de CHATEAU-GARNIER de ??? à 1836
- De 1836 à 1881** : Antoine VERNADE, décédé à CHATELLE-RAULT à l'âge de 77 ans
- De 1881 à 1884** : Léon FERRE, né à Magné en Gençay, décédé à Genouillé. C'est lui qui entreprend la construction de notre église (un baptême de cloches aura lieu en 1883)
- De 1884 à 1893** : Arthur SEGUIN, né à Poitiers (nommé curé doyen d'Availles Limouzine) Le 9 juin 1887 est posée solennelle-
- D'avril 1893 à octobre 1893** : Paul BARREAU, né à Nantes en 1857, curé de Château-Garnier où il meurt le 19 octobre 1893. Il est enterré à Parthenay
- De 1893 à 1902** : Léon BARRAUD né à Coulon (79), meurt curé de Chaunay
- De 1902 à 1912** : Henri PARANT, né à la Roche Posay, nommé curé doyen de Neuville, puis membre du chapitre de la cathédrale. Décédé le 4 novembre 1943, enterré au cimetière de la pierre Levée à Poitiers.
- De 1912 à 1940** : Pierre CORNUT, né à Yssingeaux (Haute Loire), meurt à la maison de retraite du Clergé à Poitiers le 20 mai 1948 et est enterré à Château-Garnier
- De 1940 à 1945** : Joseph FAROUX, né à Thénézay (79)
- Du 25 novembre 1945 au 15 octobre 1964** : Aristide FAYOUX, né le 11 mars 1904 à St Romain. Décédé le 9 janvier 1982, est enterré à St Romain
- D'octobre 1964 à 1971** : Yves METAYER, décédé à l'âge de 64 ans, enterré à Château-Garnier
- De 1971 à 1977** : Albert BONNI-FLEAU. Il sera le dernier prêtre à loger au presbytère de la commune. Il est décédé le 5 février 2000 à Périgné (79)
- En 1977** : André SENTIER, logé au presbytère de Joussé, puis nommé à Migné Auxances
- De 1978 à 1988** : Michel FERRON, logé au presbytère de Joussé, décédé le 30 décembre 1999 à la maison de retraite du Clergé à Poitiers
- De 1988 à 1999** : Constant BARRI-TEAU, logé au presbytère d'Usson du Poitou
- De 1999 à 2001** : Laurent LA FLECHE, logé au presbytère d'Usson du Poitou. Est retourné à la Communauté d'Emmaüs.
- Depuis 2001** : Pierre AUDEBRAND, logé au presbytère d'Usson du Poitou.

Une partie de ces renseignements a été retrouvée sur « Le Blé qui Lève » de mars 1964.

La croix hosannière de Château-Garnier par Gérard BAUDOUX

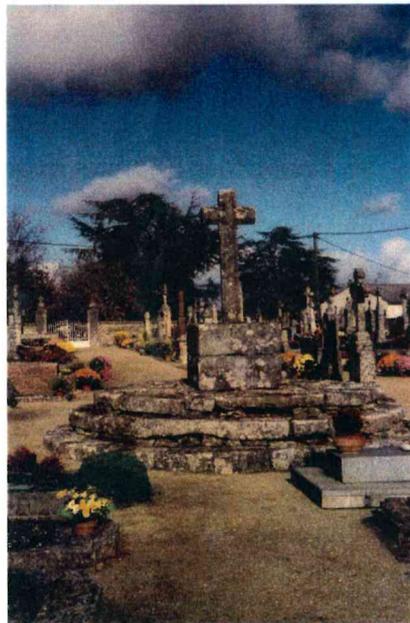
Notre région, à travers les siècles, a toujours manifesté une grande dévotion pour la croix. A la demande de Sainte RADEGONDE qui obtint de l'empereur de BYSANCE une relique de la vraie croix, l'évêque et poète VENANCE FORTUNAT, évêque de POITIERS composa au 6^{ème} siècle le célèbre hymne à la Croix, VEXILLA REGIS... Mais c'est surtout au Moyen Age que l'expansion de la foi chrétienne, en particulier au XIII^{ème} siècle, où se développe l'intégration des institutions capétiennes, se traduit dans l'édification de croix, d'églises, de monastères, de sculptures de tous ordres... Historiquement, ce fut l'époque où les paroisses acquièrent leur structure définitive, où les premiers châteaux féodaux et les premières églises s'y juxtaposèrent, et où se créèrent, autour de ces églises, les premiers cimetières, dans une symbiose sociologique étonnante.

Château-Garnier, qui s'était vu doter en l'an 1096 d'une église sous la tutelle de René De CORAL, Baron du MAZET (1) eut aussi son premier château fort, succédant à une motte antique au lieu-dit « Le Pin », et son cimetière situé sensiblement à l'emplacement du cimetière actuel (côté Est).

La piété populaire du Moyen âge, soutenue par les membres du clergé, les moines, les frères prêcheurs, était alors profondément marquée par l'image de la mort et l'espérance de la résurrection, ainsi que par la pensée du jugement dernier, ou le rejet éternel dans le géhenne. C'est pourquoi, dans l'esprit de la phrase de l'apôtre Paul, « c'est une pieuse pensée de prier les morts », les chrétiens d'alors, dans la tradition des siècles passés, et à travers même des rites païens sur les ruines desquels se construisait la chrétienté, ont recherché le moyen de garder un lien affectif et spirituel avec les morts.

Par dessus les tombes, ils ont d'abord érigé des croix dites « de cimetière » qui symboliseraient leur rassemblement autour du Christ, leur Rédempteur. Puis, lors de cérémonies collectives, à l'occasion des grandes fêtes, La TOUSSAINT, Les RAMEAUX, PAQUES, ils ont fleu-

ri ces croix. Ils utilisaient à cette fin, à la fête des RAMEAUX, du buis béni par le prêtre lors du chant de l'hosanna, acclamation de triomphe jadis scandée par les jeunes hébreux brandissant des palmes lors de l'entrée du Christ à Jérusalem. Le mot populaire désignant le buis était né... Ce terme est encore couramment utilisé en Poitou. On le trouve déjà chez Rabelais, dans sa narration humoristique, au « quart livre » chapitre XIII, de la mort à Saint Maixent du sacristain des cordeliers, provoquée par sa jument effrayée par le déguisement des acteurs du poète français VILLON, auxquels il avait refusé de prêter une chape et une étole pour jouer « le mystère de la Passion devant le porche ». Mais le terme



« hosanne » et ses dérivés semblent bien antérieurs aux écrits populaires de Rabelais.

En d'autres cimetières, sans doute disposant de ressources plus importantes, furent élevés, souvent au moyen de donations privées, des édifices dits « lanternes aux morts », au sommet desquels se trouvait une lampe qui devait brûler, suivant les termes du contrat passé entre le donateur et le clergé, de façon permanente ou intermittente. Ces monuments ne doivent pas être confondus avec les Croix Hosannières qui ne sont pas creuses et ne comportent aucun emplacement susceptible de recevoir une lampe (2). D'ailleurs, l'appellation

« lanterne des morts » ne serait guère antérieure au XIX^{ème} siècle.



Il m'est apparu nécessaire de replacer la Croix Hosannière de notre paroisse dans le contexte précédent pour en situer l'historique et mieux comprendre la symbolique. Il peut sembler en effet assez surprenant qu'un monument traditionnel de telle valeur, élément important de notre patrimoine, ait pu être négligé jusqu'à nos jours par les multiples spécialistes qui ont écrit sur le sujet des monuments funéraires, comme par le clergé et les municipalités successives.

La Croix Hosannière de Château-Garnier comporte une embase circulaire de plusieurs marches, puis un socle rectangulaire sur lequel est fixée une croix latine en pierre. La rotonde inférieure est constituée de blocs de pierre brute très anciens, découpés en triangle, arrondis sur le côté et juxtaposés sans aucun joint les uns aux autres. Certains de ces blocs de pierre atteignent presque deux mètres d'arcature et se présentent de longueur inégale. Travillée par les éléments naturels, pluie neige, gel, vents, la pierre présente encore une grande résistance. On y relève quelques traces de strates basaltiques, ce qui inclinerait à penser qu'elles n'ont pas été extraites dans la commune, mais importées d'une autre région telle le Limousin. Jusque vers 1940, les tailleurs de pierre de la commune utilisaient plutôt des calcaires plus tendres en provenance de Chauvigny, Civaux ou Lavoux. Quelques pierres d'origines diverses semblent avoir été ajoutées à l'embase pour assurer la stabilité des blocs composant le monument.

L'ensemble comporte ainsi un escalier de trois marches alors que ceux d'Angles-sur-Anglin et de La Peyrate en comportent quatre, et que suivant une photo de 1926 (3), la Croix Hosannière de Sèvres-Anxaumont est formée d'une seule colonne. Il ne faut pas sembler-il rechercher un quelconque symbolisme à ce détail, la hauteur de la croix au dessus des tombes étant fonction du terrain.

Dans le monument de Château-Garnier, au centre de la plate-forme dessinée par le dernier escalier, large de 3m26, se dresse le socle rectangulaire de la croix. Il comporte deux éléments. La partie supérieure est formée d'une lourde pierre monobloc, percée d'un orifice où s'insère le fût de la croix. Ce fût de 1 m10 présente huit cannelures qui lui confèrent une forme octogonale. La partie inférieure du socle semble en partie creuse. De chaque côté, deux pierres y ont été ajoutées, l'une à l'Est de 36cm de largeur, l'autre à l'Ouest de 38cm. La croix terminale, fixée à son fût support par un joint, est du même style que ce dernier, sa hauteur est de 47 cm.

Notre croix a été déplacée en 1883 de son site initial, qui se trouvait vraisemblablement au niveau du mur est du jardin actuel du presbytère, non loin de l'abside de l'ancienne église. Cette translation est relatée dans un procès verbal figurant à la page 13 du Registre Paroissial de 1883, dont voici le texte. Il s'agit pour le moment du seul écrit dont nous disposons, concernant notre croix.

« L'an mil huit cent quatre vingt trois, le dix huitième jour du mois de mars, en vertu d'une délégation spéciale accordée par sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Poitiers, Nous curé soussigné, avons procédé à la bénédiction solennelle de la Croix Hosannière du cimetière de cette paroisse, qui, en raison de nécessités publiques et privées, a été ôtée du lieu qu'elle occupait précédemment pour être transportée dans un endroit plus central du cimetière, et plus en rapport avec la nouvelle porte d'entrée qu'elle regarde en face ».

« Ce transfert décidé par l'autorité civile dans un temps où M. Jacques MENNEGUERRE, Maire de cette commune, présidait aux délibérations municipales, vient de s'effectuer grâce à la générosité de sa veuve Mme MENNEGUERRE, qui en témoignage de sa piété filiale et son affection conjugale, a bien voulu se charger des frais nécessités par cette reconstruction ».

« La bénédiction de cette croix s'est faite au dimanche même des RAMEAUX, en présence d'un concours immense de fidèles, dont les suivants se sont avec Nous soussignés, après lecture du présent acte fait en double ». Signé L FERRE, curé de Château-Garnier. Sui-

vent les signatures de C. DUVERGER, L. MOINAUD, H. MOINAUD, BERNARD Henri, CLEMENT, François BOIZIAU, F. BAUDIN et trois autres illisibles ».



Je me dois de conclure cette modeste relation concernant notre croix hosannière, en marge peut être des nombreuses théories émises au sujet de l'origine des croix hosannières, en affirmant que



celles-ci, dans nos campagnes ont été, à l'origine, des croix de cimetière élevées par les habitants de la paroisse pour honorer leurs morts et adresser une prière à leur intention.

Celle de Château-Garnier semble antérieure, de part sa rusticité romane et sa modestie, aux lanternes des morts dont les fûts latéraux de type colonaire gothique et l'agencement d'ensemble plus stylisé, traduisent une volonté artistique chez les concepteurs et bâtisseurs. S'il faut estimer un âge à notre croix, je lui attribuerais, par référence à celui de la construction de notre ancienne église, la fin du XIIème siècle où le XIIIème siècle.

Pour nous encore, en cette année 2003, si la procession des Rameaux, n'a pas eu lieu, toutes les personnes présentes à l'église, fidèles à la pratique traditionnelle, ont fait bénir leur « hosanne » et en ont déposé un brin, qui sur une tombe de famille ou la tombe d'un ami, qui sur la croix hosannière, qui dans leurs champs pour la réussite de leurs semences. Ainsi vont les traditions séculaires.

Mais autant qu'on peut en attendre d'une restauration moderne, il importe de conserver à nos croix hosannières, dont seul un petit nombre a résisté au temps, leur caractère premier de

témoignage spirituel du peuple dans sa foi et sa simplicité d'alors, en évitant, comme on le note pour certains édifices religieux, une transformation visuelle et affective, voire une déformation de l'histoire d'un passé auquel restent encore attachés nombre de croyants et de non croyants.

FIN.

- (1) *Cette église romane, sensiblement orientée Est-Ouest, à la verticale de l'église paroissiale actuelle, s'étendait de la place au centre du jardin du presbytère. Elle a été démolie à partir de 1883, lors de la construction de la nouvelle église.*
- (2) *Cf l'ouvrage de Michel PLAUT « Les lanternes des morts » Poitiers—Librairie ancienne BRISSAUD, qui comporte de nombreuses photos intéressantes.*
- (3) *Cf l'ouvrage de Michel PLAUT*

Comité de rédaction :

F. AUDOUX
C. BERNARDIE
C. CHEVAIS
C. DEVERGE
H. LEOBET
C. MARCHAND
I. RIBARDIERE

Publication assistée par ordinateur :

I. AUDOUX
M. ROUET